

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
DU C.R. LA MYRIADE FSSS-CSN.**

TÉLÉPHONE : (450) 753-9600 POSTE 347 OU 1-800-565-2750

TÉLÉCOPIEUR : (450) 755-1852

COURRIEL : info@sttlm.com

SITE WEB : <http://pages.videotron.ca/sttlm>

Joliette, le 15 mars 2005

Monsieur Robert Lasalle, Directeur général
Monsieur Paul Parent, Directeur des services administratifs

Objet : Négociation d'une convention collective locale

Messieurs,

En réponse à votre lettre datée du 25 février dernier sur l'invitation d'amorcer la négociation locale sur les 26 matières prévues à la loi 30, nous vous informons que nous serons impliqués à fond pour éviter la négociation pour ainsi la garder au plan provincial.

Dans le cadre de notre contrat de travail provincial, il y a longtemps que nous faisons des ententes pour répondre à notre réalité locale. Nous n'avons pas besoin d'une loi pour poursuivre ce que nous faisons depuis plusieurs années.

Nous croyons que cette démarche a toujours été profitable, dites-nous pourquoi faire autrement? Cette nouvelle façon apportera quoi de plus que ce que nous avons déjà?

Nous ne voulons pas d'une convention signée à vie.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Joan Bonin,
Présidente du STT CR La Myriade